

ASSEMBLEE GENERALE AIMF TUNIS 2020



ATELIERS

Atelier n°2

Ville et Gouvernance des plateformes numériques de mobilité et de logement : quel impact du développement des plateformes numériques dans les villes et quels leviers de régulation/coopération possibles ?

Le 3 décembre de 15h à 17h (Heure de Tunis/Paris) par visioconférence

Contexte

Les plateformes numériques jouent un rôle de plus en plus important dans la fabrique de la ville. Pourtant, dans la plupart des pays, elles échappent au contrôle et à la régulation des autorités publiques en charge des villes.

Nombreux sont les exemples de plateformes ayant un très fort succès commercial. Elles répondent à une demande mais soulèvent des enjeux pour les collectivités. Ainsi, AirBnb permet l'accroissement du tourisme, mais au prix d'une augmentation des prix du foncier en centre-ville. Waze offre un service performant d'optimisation du trajet aux conducteurs qui l'utilisent mais ne prend pas en compte les plans d'urbanisme élaborés par les services de la ville. Les trottinettes en free-flotting développent les possibilités de mobilité alternatives à la voiture mais occupent les trottoirs de l'espace public sans payer le stationnement.

Aujourd'hui, faute de données accessibles sur leur activité, ces plateformes échappent aux différents leviers de régulation qui permettraient d'inscrire leurs actions dans le cadre des priorités locales.

La régulation de ces plateformes passe d'abord par la connaissance de leur activité, de leur modèle *business* et de leur maillage territorial. Ensuite, le choix d'un mode de régulation correspond à un arbitrage entre ce qu'elles apportent et les externalités négatives qu'elles engendrent. Pour ce faire, une évolution des cadres juridiques et une articulation des cadres locaux et nationaux est souvent nécessaire.

Objectifs

- 1. Faire connaître les enjeux politiques générés par les plateformes ;
- 2. Montrer que les plateformes peuvent devenir une ressource pour les collectivités
- 3. Présenter les leviers d'encadrement des plateformes.
- 4. Plaider en faveur de l'évolution des cadres juridiques : afin qu'ils donnent aux villes les moyens légaux de mettre en place, pour chaque plateforme, une régulation adaptée.

<u>Président</u>: M. Mohamed Yasser GHARBI, Maire de Béja (Tunisie)

- 1. Les enjeux liés aux plateformes numériques et les modes de régulation vus par les villes
 - M. Antoine BIDEGAIN, Directeur Général adjoint du numérique et systèmes d'information, Bordeaux métropole (confirmé)
 - Mme Ans PERSOONS, Echevine à l'Urbanisme, Municipalité de Bruxelles (confirmée)
- 2. Les différents leviers de régulations des plateformes

Etudes les villes dans la gouvernance des plateformes numériques, Ecole Urbaine de Sciences-Po Paris par Mme Libertad SOBRADO, M. Antoine FABRE, Emma RAIGA-CLEMENCEAU, Sarah NOUVELLON (confirmé)

- 3. Activité et développement des plateformes numériques dans les villes membres de l'AIMF et accessibilité de leurs données d'activité
 - M. Théodoret-Marie FANSI, Directeur du Cabinet Cibles Etude (Cameroun), Etude sur l'activité et le développement des plateformes numériques au Cameroun et au Gabon (confirmé)
- 4. Régulation des plateformes et fiscalité
 - M. Hugo CERIONI, Règlementation sur les meublés de tourisme, Direction générale des Entreprises, Ministère français de l'Economie, des Finances et de la Relance (confirmé)
- Des moyens pour transformer les plateformes en ressources : tarification, taxation, levier fiscal Mme Isabelle Baraud-Serfaty, Présidente Ibicity (confirmé)
- 6. Articulation villes / Parlementaires

Honorable Marguerite DISSAKE, Secrétaire de la Commission des Lois, Assemblée nationale du Cameroun (confirmé)

<u>Document joint</u>: Les villes dans la gouvernance des Plateformes numériques, Etude de l'Ecole Urbaine de Sciences Po Paris, AIMF-UE, juin 2020

Compte rendu

Cet atelier s'est tenu le 3 décembre de 15h à 17h15. Il a rassemblé 65 participants venant de 15 pays (Etats-Unis, Canada, France, Belgique, Suisse, Maroc, Tunisie, Sénégal, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Cambodge, Laos, Vietnam) et nous notons la participation importante des villes d'Asie du Sud Est pour qui l'atelier s'est terminé après 23h.

Les participants ont tout d'abord interrogé la définition de ces plateformes numériques. Quels acteurs ce terme désigne-t-il ? Quel est leur modèle économique, et quels en sont les impacts dans les villes ? sont-ils positifs ? négatifs ? pourquoi faudrait-il payer une attention particulière à ce sujet ?

Ils ont également fait le constat de situations différentes entre les villes. En termes de connectivité et d'accès à internet ou de pénétration des smartphones. Plus de 95% en Europe, Asie du Sud-Est, en Amérique du Nord, 90% au Gabon, mais 60 % au Cameroun. Est-ce que toutes les villes sont concernées par ce sujet ?

Les travaux ont mis en évidence que le développement des smartphones et de l'accès à internet, bien qu'inégal, et marqué par de nombreuses fractures territoriales, entre pays et au sein des pays entre les métropoles et les zones rurales, était en croissance partout dans le monde, et que cette tendance va se poursuivre.

Ils ont montré que ces outils ont permis l'émergence de nouvelles chaînes de valeurs économiques. Celles-ci sont notamment basées sur la mise en relation entre des usagers (un habitant qui veut avoir recours à un service de chauffeur / qui veut se faire porter son repas à domicile ou sur son lieu de travail / un touriste qui veut trouver un hébergement) et des entrepreneurs indépendants ou des particuliers qui vont rendre le service.

Cette mise en relation peut être assurée par des plateformes créées dans le pays où elles opèrent ou par des entreprises basées dans d'autres pays. En pratique, sur ces nouveaux marchés, « le premier rafle toute la mise » et rend très difficile l'émergence de concurrents.

Certaines plateformes sont présentes dans l'ensemble des villes membres comme le montre les premiers résultats de l'étude conduite au Cameroun et au Gabon.

Cet atelier s'est donc intéressé aux grandes plateformes internationales en matière d'hébergement touristique, de mobilités urbaines et de e-commerce et aux impacts qu'elles ont sur les villes. Ces entreprises font aujourd'hui partie des toutes premières capitalisations mondiales et ce sont elles, qui, par leur taille et leur croissance fulgurante, ont un impact de plus en plus visible sur les villes.

Ces impacts sont-ils positifs ? ou négatifs ? Leur développement pose plusieurs questions :

- Elles rendent des services essentiels aux habitants ce dont témoigne leur succès ; mais
- Le succès des plateformes d'hébergement touristique a pour conséquence la diminution du nombre de location à destination des habitants au profit de meublés touristiques;
- Le e-commerce impacte directement les commerçants traditionnels qui animent les centre villes
- Les plateformes qui fournissent des itinéraires de transport ne tiennent pas compte des plans de circulation et peuvent générer des problèmes de gestion urbaine
- Elles rentrent en concurrence avec des acteurs économiques traditionnels restaurants, les taxis, les hôtels, commerçants, qui peinent à faire face car ils sont soumis à des réglementations et à des couts de fonctionnement beaucoup plus importants
- Elles captent beaucoup de revenus (via leur activité) sur les territoires mais ne les redistribuent pas ou peu via l'impôt ;
- Elles consomment les infrastructures publiques mais n'y contribuent pas (ni en investissement, ni en entretien) ...car elles ne paient que peu voire pas d'impôts ;

Dans le même temps, ces services peuvent permettre de créer de nouveaux services et de nouvelles activités, contribuer au développement du tourisme dans certaines zones, amener des chauffeurs taxi / moto taxi à sortir d'une économie informelle.

Les participants sont convenus de la nécessité de mener des études d'impact pour connaître et permettre aux responsables politiques de pouvoir appréhender le phénomène. Ils ont cependant constaté la difficulté de mener de telles études faute de données disponibles sur leur activité.

Les témoignages de Bordeaux, Bruxelles, Montreux ont montré qu'en l'absence d'adaptation des cadres juridiques actuels, il est aujourd'hui très difficile pour une ville de connaître le volume d'activité de ces plateformes sur leur territoire : nombre de logements mis en location, nombre de nuitées annuelles, nombre de courses des chauffeurs, etc.

En Suisse, une société mondiale d'hébergement touristique communique les données sur le nombre de nuitées, après insistance des autorités, mais uniquement au niveau du canton, alors que la taxe de séjour est prélevée par les communes à des taux différents au sein d'un même canton

En France, depuis une modification législative, cette société collecte la taxe de séjour et transmet certaines informations.

A Bruxelles, la société ne communique pas les données relatives au nombre de logement mis en location.

Les participants ont souhaité que l'expérience de villes qui sont particulièrement concernées par ces plateformes soient partagées avec les autres et que les échanges continuent dans le temps pour permettre aux villes qui commencent à percevoir ces enjeux, de mieux connaître ces acteurs et d'agir plus tôt.

Les participants ont présenté plusieurs les leviers d'action et de régulation :

Le Ministère français de l'Economie, des Finances et de la Relance a présenté comment les collectivités locales peuvent, depuis 2018, prélever une taxe de séjour auprès de ces plateformes, ce qui n'était pas le cas auparavant.

La ville de Bruxelles a indiqué que l'affection d'un logement en espace commercial relevait d'une autorisation préalable de la commune, et que la commune peut agir via ce levier en déterminant notamment un nombre de jours maximum de location d'un appartement via ces plateformes.

Un travail de recherche de l'Ecole Urbaine de Sciences Po Paris, soutenu par l'AIMF, présente un guide méthodologique pour les maires afin d'identifier les enjeux liés à ces plateformes et les leviers qu'ils sont susceptibles d'utiliser pour agir :

- Les villes peuvent encadrer, soumettre à licences, interdire partiellement, interdire l'action des plateformes
- Elles ont également la possibilité de coopérer voire de s'associer avec ces plateformes.
- Elles peuvent également soutenir des initiatives locales, des plateformes locales qui proposent des services similaires tout en s'appuyant sur le tissu économique local et dans le respect des règlementations nationales

En effet, ces plateformes sont consommatrices des infrastructures mises en place par les municipalités et les autorités publiques pour fonctionner (routes, espaces urbains, etc.) mais ne sont pas toujours contributrices. Mme Isabelle Baraud Serfaty identifie plusieurs pistes et modalités de taxation et de tarification de leur utilisation.

Ainsi, pour les collectivités (en lien avec les gouvernements) :

- Parfois il faut savoir coopérer
- o Parfois il faut savoir encadrer

Dans tous les cas il faut connaître (les acteurs, leur activité et leur impact)

Pour ce faire, les participants mettent en avant la nécessité de dialogues entre les villes pour partager les bonnes pratiques en matière de travail avec ces plateformes.

Pour encadrer et connaître leur activité, les participants conviennent de la nécessité d'adapter les cadres juridiques actuels.

Mme Dissaké, Députée, Secrétaire de la Commission des Lois du Cameroun évoque la nécessité d'une articulation entre les échelles locales, nationales et internationales pour des plateformes utiles aux citoyens, bien régulées, c'està-dire qui s'intègrent dans les cadres juridiques et fiscaux nationaux et laissent la place à des acteurs concurrents de toutes taille et de toutes nationalités.

A l'issue de l'atelier, les participants ont adopté les recommandations suivantes :

Recommandations

Nous demandons à l'AIMF de contribuer à l'identification des informations relatives à l'activité des plateformes numériques dans les villes et à la mesure des impacts pour un comparatif et la mise en place d'un guide de bonnes pratiques ;

Nous demandons à l'AIMF de faciliter les échanges associant villes, parlementaires, administrations nationales, régulateurs, en vue de renforcer la connaissance des impacts des plateformes i) d'hébergements temporaires, ii) de mobilité urbaine, iii) de e-commerce et d'identifier les évolutions juridiques, administratives ou fiscales possibles pour permettre aux villes d'intervenir, si elles le souhaitent, dans la régulation de ces acteurs ;

Nous recommandons à l'AIMF de faciliter la de négociation collective entre villes volontaires pour peser vis-à-vis des grandes plateformes

Nous recommandons à l'AIMF de soutenir les villes dans l'émergence de plateformes coopératives locales